

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le premier octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des associations en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Absente excusée : Mme Laëtitia DUBOSCQ

Date des convocations : 25 septembre 2020

Date d'affichage : 8 octobre 2020

Mme Maryline VAUTIER remplit les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Saint-Lô Agglo : membre du conseil de développement
- Manche Numérique : convention-cadre d'accès aux services numériques

DÉLIBÉRATION 2020 - N°10/01 : AVIS SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN « VERT BUISSON » SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CARTIGNY L'EPINAY ET SAINT-MARCOUF DU ROCHY

L'enquête publique concernant la création d'un parc éolien nommé « vert buisson » sur le territoire des communes de Cartigny l'Épinay et Saint-Marcouf du Rochy s'est déroulée du 1^{er} septembre 2020 au 1^{er} octobre 2020.

Le projet est composé de 3 aérogénérateurs. Le pylône porteur mesure 98 mètres et le rotor 90 mètres. La hauteur totale atteint 143 mètres.

Éléments d'appréciation pour formuler un avis :

- Le projet éolien, bien situé au niveau du vent, concerne une énergie propre (par rapport aux énergies fossiles et à l'atome)
- La dégradation sur le patrimoine est très circonscrite (église de Saint-Marcouf du Rochy)
- L'impact paysager en particulier avec le balisage nocturne apparaît le plus négatif même à une certaine distance. La préservation du bocage est absolument indispensable sur toute la région pour limiter l'aspect visuel. La destruction des haies doit être interdite et des mesures de reconstitution s'avèrent indispensables sur l'ensemble de la zone de « Co-visibilité ».

Le Conseil Municipal, considérant les nuisances liées à l'implantation des éoliennes et la dispersion sur le territoire, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable au projet de parc éolien « vert buisson » sur les communes de Cartigny l'Épinay et Saint-Marcouf du Rochy par 1 voix POUR, 8 voix CONTRE, 5 ABSTENTIONS.

POINT SUR LE PARVIS DE LA MAIRIE

L'entreprise SCL, mandataire du lot 1 pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie, a changé d'assurance depuis les travaux. Celle-ci vient d'accepter une mission d'expertise.

De son côté, la commune va faire intervenir un contre-expert pour un montant de 900 € TTC qui sera présent au rendez-vous d'expertise du parvis.

LOTISSEMENT COMMUNAL 'BOCAGE DE L'ELLE' : POINT SUR LE DOSSIER

La fibre sera amenée en bordure du lotissement. Des devis sont en cours pour la desserte de chaque lot. Les travaux d'implantation de la voirie et de suppression de talus ont été commencés le 30 septembre 2020.

Les personnes intéressées par l'achat d'une parcelle peuvent se faire connaître en mairie. Aucun tarif ne pourra être communiqué pour le moment.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°10/02 : LOYERS NON PAYÉS ET CHARGES NON PAYÉES SUITE A LA CRISE DU COVID-19

Des loyers et des charges des mois d'avril et mai sont non payés suite à la crise du COVID-19.

Il s'agit de professionnels de santé qui n'ont pas eu d'activités durant ces mois de crise sanitaire.

Ces professionnels de santé demandent un dégrèvement des loyers et charges pour les mois d'avril et mai.

Madame le Maire propose un dégrèvement total des charges pour les mois d'avril et mai et un dégrèvement de moitié pour les loyers des mois d'avril et mai pour la kinésithérapeute et la pédicure-podologue.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, :

- émet un avis favorable au dégrèvement total des charges des mois d'avril et mai pour la kinésithérapeute et la pédicure-podologue par 12 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION.
- émet un avis défavorable au dégrèvement par moitié des loyers des mois d'avril et mai pour la kinésithérapeute et la pédicure-podologue par 5 voix POUR, 6 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS.

Un courrier sera transmis à la kinésithérapeute et la pédicure-podologue pour avertir du non-dégrèvement des loyers des mois d'avril et mai.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°10/03 : FORMATION DES ÉLUS LOCAUX

Un droit individuel à la formation (DIF) pour les élus locaux a été créé par la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.

Il est alimenté par une cotisation versée (1% de l'indemnité de fonction) par les élus percevant effectivement une indemnité de fonction et liquidée par la collectivité dont ils dépendent et par un montant spécifique à voter lors de l'élaboration du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget un montant d'environ 3 000 € pour le droit à la formation de l'ensemble des élus municipaux.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°10/04 : PLAN NEIGE 2020-2021

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer une consultation d'entreprises homologuées pour déneiger les routes départementales non prises en charge par les services du Conseil Départemental, les voiries communales desservant des habitations et parking communaux.

Il est rappelé que l'entreprise retenue ne pourra intervenir sur les routes départementales desservant la commune qu'une fois que la D6 et la D54 sur la partie église vers le carrefour St Clair seront traitées par les entreprises retenues par le Conseil Départemental.

COMPTE-RENDU COMMISSION URBANISME

L'adjoint délégué à l'urbanisme a réuni la commission urbanisme pour l'informer sur le PLU, le PLUi de Saint-Lô Agglo, les documents d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, ...). Cette information sera élargie aux conseillers municipaux lors d'une prochaine réunion.

COMPTE-RENDU COMMISSION VOIRIE

Des devis pour du busage, le débernage de routes communales et le curage des fossés ont été demandés suite à une visite des chemins et voiries communales.

COMPTE-RENDU COMMISSIONS AGGLO

Plusieurs conseillers municipaux ont assisté à des réunions de commissions.

Chaque élue a fait part de son ressenti pour ces premières réunions. Elles sont intenses avec beaucoup d'information à intégrer.

POINT SUR LE SYNDICAT SCOLAIRE/GROUPE SCOLAIRE COCCIN'ELLE

228 élèves sont entrés au groupe scolaire à la rentrée de septembre. 4 Très Petite Section entreront en janvier 2021.

Des points urgents sont à travailler :

- Le chauffage du groupe scolaire et la chaudière à fioul qui est à réparer ou à remplacer.
- La restauration scolaire. Le marché avec la cuisine centrale s'arrête à la fin de l'année scolaire. Un premier travail, avec l'équipe précédente, avait été fait pour un partenariat avec la restauration scolaire du collège.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°10/05 : SYNDICAT SCOLAIRE DE L'ELLE : COVID-19 : PRIME EXCEPTIONNELLE POUR L'ADJOINT ADMINISTRATIF

Conformément aux articles et décrets en vigueur, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une prime exceptionnelle « covid-19 » de 1 000 € au profit d'un agent administratif mis à disposition du syndicat scolaire de l'Elle afin de valoriser un surcroît de travail significatif durant la crise sanitaire.

Cette prime exceptionnelle COVID-19 sera remboursée par le syndicat scolaire de l'Elle dans le cadre du remboursement des charges de fonctionnement.

Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal pour le reste des agents de la commune.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°10/06 : SAINT-LÔ AGGLO : MEMBRE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

En juillet 2019, Saint-Lô Agglo installe un premier conseil de développement pour favoriser la concertation et la participation des citoyens, sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire aux enjeux communautaires. Les travaux de ce premier conseil ont porté sur le projet d'aménagement et de développement durables, le projet alimentaire territorial, l'accueil d'une

nouvelle formation sur le campus de Saint-Lô, les nouvelles manières d'habiter et d'aménager le territoire.

Mis en place de façon permanente, il est réinstallé au début de chaque mandat communautaire. Le conseil de développement compte 75 membres.

Conformément aux décisions prises par délibération, il se compose de 3 collèges :

- Collège 1 : Environnement, cadre de vie, habitat et mobilité
- Collège 2 : Enfance, jeunesse, sport, culture
- Collège 3 : Développement économique, agriculture, tourisme, enseignement supérieur, formation, emploi

Après en avoir délibéré,

- Serge ANFRAY et Jean-Marc VARIN se portent candidats pour participer et siéger au conseil de développement de Saint-Lô Agglo au collège 1 : Environnement, cadre de vie, habitat et mobilité.

- Anne-Marie RABEC et Annick JOUFFLINEAU se portent candidates pour participer et siéger au conseil de développement de Saint-Lô Agglo au collège 2 : Enfance, jeunesse, sport, culture

DÉLIBÉRATION 2020 - N°10/07 : CONVENTION-CADRE D'ACCES AUX SERVICES NUMÉRIQUES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 4 « ATTRIBUTIONS DU SYNDICAT EN MATIERE DE SERVICES NUMÉRIQUES » DES STATUTS DE MANCHE NUMÉRIQUE

La commune de Saint Clair sur l'Elle adhère à la compétence « Services Numériques » de Manche Numérique.

A ce titre, la **signature d'une convention-cadre est indispensable**, ceci afin de formaliser les relations contractuelles entre la commune et Manche Numérique mais aussi pour définir les modalités et les conditions d'accès aux Services Numériques. Chaque prestation de service donnera ensuite lieu à la signature de conditions particulières, qui seront annexées à la convention-cadre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention-cadre et tous autres documents afférents au dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

▪ Elections Régionales et Départementales :

Les élections régionales et départementales se dérouleront le même jour en mars 2021. La date exacte n'est pas encore connue à ce jour.

• Démission d'un agent technique :

Madame le Maire indique avoir reçu un courrier de démission de l'agent technique faisant l'entretien des locaux de la maison des associations. Cette personne était également mise à disposition de Saint-Lô Agglo pour effectuer l'entretien des locaux de l'accueil de loisirs et du REPAM à Saint-Clair-sur-l'Elle.

Une offre d'emploi va paraître prochainement.

• Maison des associations :

La commission de sécurité pour la maison des associations a eu lieu le jeudi 1^{er} octobre comme tous les 5 ans. Un avis favorable a été émis.

- Maison de santé de l'Elle :

Une nouvelle réunion d'expertise, pour le sinistre des portes coulissantes, aura lieu le mardi 13 octobre 2020 avec l'expert du fabricant des portes coulissantes.

- Logements meublés pour les jeunes :

Les boîtes aux lettres pour les logements ont été installées.
L'achat de tableaux magnétiques, un par logement, est en cours.

- Lotissement privé « Le Clos Bernard » :

Plusieurs habitants du lotissement privé « Le Clos Bernard » situé rue des chênes ont fait part de quelques remarques lors d'un rendez-vous avec Mme le maire, concernant la sécurité :

- la hauteur de la végétation sur les parties communes limite la visibilité d'enfants qui vont à l'école à pied ou à vélo par les automobilistes.
- une plaque d'accès aux réseaux dépasse nettement de la chaussée, ce qui conduit les automobilistes à faire un écart, source d'accident potentiel
- le mauvais état de la chaussée peut provoquer des chutes, notamment des enfants.

Madame le Maire a donc envoyé un courrier en recommandé au maître d'ouvrage du lotissement pour attirer son attention sur les risques existants.

Madame le Maire rappelle qu'un arrêté du 25/11/2013 avait octroyé un délai pour différer les travaux de finition mais jusqu'en mars 2016. Ce délai est donc largement dépassé.

Madame le Maire précise que conformément à la délibération du conseil municipal du 4 septembre 2012, les parties communes passeront dans le domaine public de la commune qu'une fois les travaux de finition réceptionnés (voirie, trottoirs, éclairage public, espaces-verts).

- Frelons asiatiques :

Un 4^{ème} nid de frelons asiatiques a été détruit à St Clair sur l'Elle, rue du moulin. Perché à environ 17 mètres de hauteur, le nid mesurait environ 50 cm de diamètre. Il était très peu actif.

- Travaux :

- L'épavage est en cours. Il reste l'hyvet et le village Vessie. Le changement d'entreprise a rendu un peu plus complexe ce chantier du fait des multiples lieux sur le territoire communal.
- Du gravier a été étalé par les agents techniques de la commune dans le cimetière.
- De la sablonnette rouge va être remise prochainement sous la place des tilleuls.

- Don du sang :

Point sur la collecte de sang du 27 septembre 2020 à la maison des associations :

- 41 personnes se sont présentées
- 39 personnes ont été prélevées.
- Prochaines collectes de sang : le 6 janvier et le 29 septembre 2021.

- Football Club de l'Elle :

Les entraînements au stade Cédric LEPLEY ne sont plus possibles le soir du fait qu'il n'y a plus d'éclairage. En effet, le spot du stade a été coupé pour alimenter le chantier de construction de la caserne des pompiers.

Un point va être fait avec le service des sports de Saint-Lô Agglo.

- Association des Cheveux Blancs :

Les conseillers municipaux ont distribué les courriers aux personnes de 65 ans et +, invitées traditionnellement au repas du 2^{ème} dimanche d'octobre. Ce repas, vu le contexte sanitaire, est annulé.

- Solidarité Alimentaire de l'Elle :

L'assemblée générale de la banque alimentaire a eu lieu le 30 septembre 2020. En 2020, 31 familles ont été aidées soit 77 personnes de l'ex canton. Le coût, par bénéficiaire, est 2.30 € par mois. Chaque bénéficiaire paye 1 € par mois. Chaque commune participe financièrement au coût des colis et au transport des denrées.

- Fleurissement :

Une habitante de l'impasse du val a rejoint l'équipe. Les bonnes volontés peuvent se faire connaître en mairie pour l'année prochaine.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, Madame le Maire a décidé de clore la séance.